Image not found or type unknown

Intervention architecte de l'immeuble / frais exhorbitants

Par **Eddy76**, le **12/03/2016** à **11:45**

Bonjour,

Je fais appel à vous pour une situation assez ambigüe dans laquelle je me trouve et je ne sais pas comment l'aborder.

J'ai fait l'acquisition d'une chambre de bonne dans mon immeuble et je voudrais la raccorder à l'eau ainsi que l'évacuation. La seule possibilité est de passer sous le parquet dans le couloir (parties communes) et puis passer chez le voisin d'en face pour se connecter à la colonne d'aux usées. Le voisin d'en face est d'accord et nous avons fait intervenir un entrepreneur qui a confirmé la faisabilité et chiffré les travaux avec un devis descriptif.

J'ai appelé le syndic de copropriété pour les informer et mettre à l'ordre du jour de l'AG mon projet mais le syndic a voulu avoir l'avis de l'architecte de l'immeuble sur la faisabilité des travaux.

L'architecte est bien intervenu et il a remis son rapport positif sur la faisabilité des travaux.

J'ai reçu hier une facture du syndic pour m'intervention de l'architecte de 900 € (5 heures à 150 €.h, HT, plus TVA à 20 %).

Mes 3 questions sont :
1 - est ce que pour ce genre de travaux qui ne touchent à aucune partie apparente ou structurelle de l'immeuble, l'intervention de l'architecte est obligatoire ?
2 - est ce que le syndic peut imposer l'intervention de l'architecte sachant qu'un devis détaillé a été réalisé par un entrepreneur qualifie ?

3 - puisque c'est le syndic qui a demande l’intervention de l'architecte est ce que la facture est à ma charge ?

Merci de vos réponses.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **12/03/2016** à **16:16**

bonjour,
le syndic n'est pas un spécialiste du bâtiment, le recours à un architecte est logique.
un entrepreneur n'a pas forcément la même qualification qu'un architecte et pour ce genre d'intervention, il est toujours préférable de faire appel à un architecte.
par contre il aurait du vous informer que la prestation était à votre charge puisque vous êtes le demandeur des travaux.
le taux horaire ne me parait pas exorbitant.
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés